

METZ, le 26 novembre 2009

10

R A P P O R T

OBJET : INSTALLATION D'UNE STELE COMMEMORATIVE AU CIMETIERE DE L'EST

Par courrier en date du 10 avril 2009, Monsieur Louis HARIG, Président de l'Association des Malgré-Nous, a écrit à Monsieur le Maire pour lui demander de procéder à l'installation, au sein du Cimetière de l'Est, d'une stèle commémorative en l'honneur des Malgré-Nous disparus durant la guerre entre 1942 et 1945.

La mise en place de cette stèle est envisagée dans le cadre d'une convention de mise à disposition gratuite du terrain pour une durée de 50 ans renouvelable. La Ville de Metz prendra en charge l'entretien du monument et le secteur environnant selon les mêmes normes d'entretien réservées aux tombes et monuments commémoratifs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

D'où la motion suivante :

MOTION

OBJET : INSTALLATION D'UNE STELE COMMEMORATIVE AU CIMETIERE DE L'EST

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances entendue,

VU la demande de Monsieur Louis HARIG, Président de l'Association des Malgré-Nous, en date du 10 avril 2009,

CONSIDERANT l'intérêt de perpétuer la mémoire des Malgré-Nous morts au cours de la dernière guerre entre 1942 et 1945,

DECIDE l'implantation d'une stèle commémorative au Cimetière de l'Est, à la mémoire des Malgré-Nous,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée.

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée :

Danielle HEBER-SUFFRIIN